



MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction personnels navigants
Pôle d'expertises des personnels navigants

Paris, le 15/01/2026

Nos références : DSAC / PN / EPN

Examineurs concernés : TRE/SFE/SE Avions MP

Validité : Jusqu'à la parution de la Rev 14 du guide TRE/SFE

Référence interne : GXP 64 087

Affaire suivie par M. Jean Philippe PINAUD

jean-philippe.pinaud@aviation-civile.gouv.fr

Tél : +33 1 58 09 46 98

Copie à : DSAC/PN/EXA

NOTE AUX EXAMINATEURS N°2026/01

Objet : *Evaluation de compétences (AoC) TRE/SFE sur séance EBT.*

Après observation de plusieurs problèmes d'interprétation, EPN souhaite clarifier les dispositions réglementaires concernant la possibilité d'effectuer un AoC de TRE lors d'une séance EBT.

La première séance d'un module EBT (évaluation), peut être utilisée à des fins d'évaluation de compétences (AoC) TRE/SFE.

Cette disposition concerne uniquement la prorogation de mandat d'examineur (FCL 1025 (b)(3)) et ne s'applique pas dans les cas de délivrance et de renouvellement.

En conséquence, il est demandé aux candidats TRE ainsi qu'aux SE d'apporter le plus grand soin à la vérification de ce point pour éviter tout risque d'invalidation lors du traitement administratif.

Nous vous remercions d'effectuer tout retour ou commentaire à l'adresse fonctionnelle suivante : dsac-pepn-aircrew-bf@aviation-civile.gouv.fr

Le coordonnateur TRE/SFE/SE (A)-MP

Jean-Philippe PINAUD